



ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 METRE

REGLEMENT SPORTIF 2025

Sommaire

1. SAISON SPORTIVE	2
2. CATEGORIE DE COUREURS	2
3. TYPES D'EPREUVES DEFINIS PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CLASSE 1 METRE	2
3.1. Championnat de France	2
3.2. Epreuves de type « Nationale »	2
3.3. Epreuves de type « Interligue »	2
3.4. Epreuves de type « Ligue »	2
4. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX EPREUVES	2
5. INSCRIPTION AUX EPREUVES	3
6. OUVERTURE AUX ETRANGERS	3
7. SYSTEME DE COURSE ET FLOTTES DE REPARTITION	3
8. CLASSEMENT DES COUREURS ETABLI PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CLASSE 1 METRE	4
8.1. Nombre et types des épreuves prises en compte	4
8.2. Validation des épreuves	4
8.3. Méthode de calcul	4
9. MODALITES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025 ET AU CHAMPIONNAT DU MONDE 2026	4
9.1. Championnat de France 2025	4
9.2. Championnat du Monde 2026	5

1. SAISON SPORTIVE

La saison 2025 de l'association de classe 1 mètre court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 correspondant à la validité de l'adhésion à l'association.

2. CATEGORIE DE COUREURS

La classe 1 mètre ne comporte pas de catégorie liée à l'âge ou au genre des pratiquants.

3. TYPES D'EPREUVES DEFINIS PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CLASSE 1 METRE

L'association française de classe 1 mètre a réparti les épreuves inscrites au calendrier FFVoile en quatre catégories, à savoir le championnat de France et les épreuves de type Nationale, Interligue et Ligue.

3.1 Championnat de France

En 2025, le championnat de France de Classe est organisé par le CV Valenciennes du 08 au 11 mai 2025.

Les modalités de participation sont définies au paragraphe 9.1.

3.2 Epreuve de type « Nationale »

- 19 au 21 avril : Pierrelatte, Nationale Sud
- Pas de National "Nord" prévu cette année faute de club candidat.

3.3 Epreuves de type « Interligue »

- 25 et 26 janvier : Dieppe
- 08 et 09 mars : La Ganguise
- 14 et 15 juin : Marseille Roucas Blanc
- 20 et 21 septembre : Les Sables
- 15 et 16 novembre : Angoulême

3.4 Epreuves de type « Ligue »

Il s'agit de toutes les épreuves inscrites au calendrier FFVoile de grade 5A (Ligue A ou LA) et 5B (Ligue B ou LB).

4. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX EPREUVES

Tout licencié FFVoile peut participer sans restriction à une épreuve de grade 5 de la FFVoile, sauf si cette épreuve a été classée Interligue par l'association française de la classe 1 mètre.

Pour les autres épreuves, seuls les licenciés FFVoile membres de l'association française de classe 1 mètre à la date de clôture des inscriptions seront acceptés¹, ainsi que les concurrents étrangers (membres d'une association de classe nationale (ACN)) qui seront en conformité avec les règles de jauge de la classe Internationale et toutes les règles de la FFVoile applicables, y compris les prescriptions fédérales applicables aux étrangers et celles mentionnées dans les avis de course type. A chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser un voilier classe 1 mètre jaugé. Ils devront présenter le certificat de jauge correspondant délivré par l'ACN ayant enregistré le bateau.

Tout concurrent mineur doit fournir une autorisation parentale le jour de son inscription. La catégorie de publicité applicable à la classe 1 mètre est celle définie selon la régulation 20 de WORLD SAILING.

¹ Tout concurrent ne remplissant pas cette condition sera retiré du classement final pour le calcul des points.

Si le matériel utilisé par le coureur possède des marques de publicité telles que prévues par cette catégorie, le concurrent doit posséder une carte d'autorisation de publicité délivrée par la FFVoile.

5. INSCRIPTION AUX EPREUVES

Pour faciliter la tâche des clubs organisateurs, la préinscription est fortement recommandée. Il est en particulier vivement recommandé, en dehors de la préinscription demandée par l'organisateur, (qui devra publier la liste des préinscrits) d'indiquer sa présence sur le forum pour « motiver » les autres coureurs. Cela permet aux clubs de prévoir le bon déroulement des compétitions, les moyens de sécurité et l'accueil. L'inscription électronique est préconisée.

Attention : le coureur préinscrit doit toujours confirmer son inscription le jour de l'épreuve et il devra obligatoirement présenter le certificat de jauge du bateau.

6. OUVERTURE AUX ETRANGERS

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée. L'avis de course peut en définir les modalités ou la limiter (cas du championnat de France ou des épreuves de type Nationale).

7. SYSTEME DE COURSE ET FLOTTES DE REPARTITION

Le système de course préconisé est le HMS 2022. Les flottes de répartition seront constituées, le cas échéant, en utilisant le classement national des coureurs établi par l'association française de la classe 1 mètre à la date indiquée dans l'avis de course.

8. CLASSEMENT DES COUREURS ETABLI PAR L'ASSOCIATION FRANCAISE DE CLASSE 1 METRE

L'association française de classe 1 mètre a mis en place un classement national des coureurs, qui prend en compte les résultats aux épreuves courues dans les 12 derniers mois et à partir de la date d'affiliation à l'association française de classe 1 mètre de chaque année. Six épreuves au maximum seront prises en compte. Les résultats seront récupérés directement sur le site de la FFVoile.

8.1 Nombre et types des épreuves prises en compte

Le nombre et les types des épreuves prises en compte pour l'établissement du classement des coureurs de l'association française sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Grade	Nb régates max. prises en compte
2	0
CF	1
« Nationale »	1
« Interligue »	2
LA	6
LB	6

Les régates intitulées N, IL, LA et LB sont définies au paragraphe 8 du présent document.

8.2 Validation des épreuves

Pour qu'une épreuve soit validée et comptabilisée par l'association française de la classe 1 mètre, les épreuves devront compter le nombre minimum de compétiteurs (licenciés FFV ou étrangers) suivants :

- Championnat de France : 20 coureurs,
- Nationale : 15 coureurs,
- Interligue : 10 coureurs,
- Ligue (A ou B) : 5 coureurs.

Les résultats des régates doivent être transmis à la FFVoile, même si le quota minimum de coureurs n'est pas atteint. Les régates sous RIR ne seront pas prises en compte.

8.3 Méthode de calcul

Le nombre de points obtenus par un membre de l'association française de classe 1 mètre sur une épreuve se calcule en appliquant la formule d'interpolation hyperbolique :

$$\text{Pts} = (\text{Pts Premier} - \text{Pts Dernier}) * (\text{Nb} - \text{Place}) / (\text{Nb} + \text{Place} - 2) + \text{Pts Dernier}$$

Avec :

- o Place : représente la place du coureur à l'épreuve,
- o Nb : représente le nombre de classés à l'épreuve (hormis les DNA),
- o Pts Premier et Pts Dernier : valeurs d'interpolation en fonction du niveau de l'épreuve.

Intitulé	Retenues	Pts Premier	Pts Dernier
CF	1	350	60
N	1	300	50
IL	2	200	40
LA/LB	6	100	20

Pour un maximum de 6 régates prises en compte, les six meilleurs résultats selon les critères ci-dessus.

9. MODALITES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2025 ET DU MONDE 2026

9.1 Championnat de France 2025

Le nombre de concurrents est limité à 62 (4 flottes avec 6 bateaux promus).

Le premier français du championnat de France 2024 est automatiquement qualifié pour le championnat de France 2025 ainsi que les deux coureurs bénéficiant des bateaux de prêt de l'association.

Pour les concurrents licenciés FFV

- Les inscriptions s'effectueront en ligne sur un site à préciser au plus tard le 4 avril 2025.
- Les inscriptions s'effectueront en ligne sur un site à préciser au plus tard le 4 avril 2025. Cette inscription sera possible à partir du 1^{er} mars 2025. Le paiement devra être confirmé dans les 3 jours suivant la confirmation de leur inscription.
- Parmi les dossiers complets, les 47 premiers classés au classement national de l'association française de classe 1 mètre au 28 mars 2025 seront sélectionnés (hors champion de France 2024 et les deux bateaux de prêt). Les autres dossiers seront classés par ordre d'arrivée par l'organisateur.

Pour les concurrents appartenant à d'autres autorités nationales WORLD SAILING

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur un site à préciser au plus tard le 4 avril 2025. Cette inscription sera possible à partir du 1^{er} mars 2025. Le paiement devra être confirmé dans les 3 jours suivant la confirmation de leur inscription. Dans un premier temps, les 8 premiers inscrits seront sélectionnés.

Invitations

Deux invitations spéciales pourront être accordées par le comité directeur de l'association française de classe 1 mètre et deux invitations spéciales accordées par l'autorité organisatrice. Les invitations non utilisées, seront remises dans le volume total de sélection.

La liste des coureurs sélectionnés et la liste d'attente éventuelle seront affichées sur le site internet de l'association le 12 avril 2025.

Si, à l'issue de cette sélection, il reste des places vacantes dans la limite de 62 inscrits, le club organisateur prendra les dossiers par ordre d'arrivée, quelle que soit leur nationalité ou le classement national français.

9.2 Championnat du Monde 2026

Le Championnat du Monde 2026 aura lieu à Datchet, Royaume-Uni, du 15 au 23 mai 2026.

La sélection s'effectuera dans l'ordre du classement National des coureurs disponible au 31 décembre 2025.

Une invitation spéciale pourra être accordée par le comité directeur de l'association française de la classe 1 mètre. Si non utilisée, elle sera remise dans le volume total de sélection.



ASSOCIATION FRANÇAISE DE CLASSE 1 METRE

ANNEXE : SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS AUX RÉGATES ET AU CLASSEMENT NATIONAL

Participation aux régates

	5C	LB	LA	IL	N	CF
Non licencié FFVoile	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Licencié FFVoile Non-membre association	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Licencié FFVoile Membre association	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Etranger membre d'une NCA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui*	Oui*

* Suivant l'avis de course

Prise en compte dans le classement national de l'association française de classe 1 mètre

	5C	LB	LA	IL	N	CF
Non licencié FFVoile	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Licencié FFVoile Non-membre association	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Licencié FFVoile Membre association	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Etranger membre d'une NCA	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Les régates intitulées N, IL, LA et LB sont définies dans le paragraphe 8 du présent document.
Les régates sous RIR ne seront pas prises en compte.